

L'hon. HUGH GUTHRIE (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, permettez-moi, pour la première fois que j'adresse officiellement la parole dans cette Chambre, à titre de leader temporaire de la loyale opposition de Sa Majesté, de souhaiter la bienvenue à Son Excellence le Gouverneur général, en sa qualité de représentant de notre souverain seigneur le roi dans ce vaste et important dominion d'outre-mer. Les Canadiens, en reportant leurs souvenirs jusqu'à l'an 1867, l'année de la Confédération, ne manquent jamais de se rappeler avec fierté et satisfaction la longue lignée de distingués hommes d'Etat et publicistes choisis à différentes reprises pour représenter dans le gouvernement de ce pays leur souverain qui est en même temps le nôtre.

Cette fois-ci, tous les Canadiens, sans distinction de race, de parti, ni de croyance, se réjouiront de ce que le choix de Sa Majesté soit tombé sur un personnage aussi éminent, aussi bien versé dans les affaires de la métropole et de l'empire en général et aussi bien qualifié par une expérience longue et variée des difficultés gouvernementales que Son Excellence le Gouverneur général actuel. La Chambre et le pays ne feront qu'un pour accorder à Son Excellence et à sa gracieuse compagne le plus sincère et le plus bienveillant accueil.

On me permettra d'adresser mes compliments à mon très honorable ami le premier ministre (M. Mackenzie King) et à son collègue le ministre de la Justice (M. Lapointe) qui sont revenus sains et saufs dans leur pays natal, après avoir pris part à une conférence impériale dans la vieille capitale de l'empire. Avant de terminer mes observations, j'aurai peut-être quelque chose à dire au sujet des délibérations et des conclusions de cette Conférence, mais pour le moment, je ne désire qu'exprimer aux deux distingués représentants du Canada à la Conférence le plaisir que nous éprouvons tous dans cette Chambre de les revoir apparemment pleins de santé, forts et vigoureux.

Je désire maintenant dire quelques mots à l'honorable député de Prescott (M. Auger) et à l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. McPherson) au sujet des discours que ces deux messieurs ont prononcés dans cette Chambre cet après-midi. Je les remercie sincèrement au nom de ceux qui siègent à gauche dans cette Chambre, pour la manière dont chacun d'eux s'est acquitté de sa tâche en accomplissant l'importante et honorable fonction qui lui incombait. Dans ce Parlement comme dans le parlement de Westminster, l'usage veut que l'honorable et important devoir de proposer et de seconder l'adresse en réponse au discours du trône appartienne à ceux que

l'on peut considérer comme des nouveaux venus dans l'arène parlementaire; et la nouveauté même de ce devoir, la nouveauté des lieux, peuvent contribuer à intimider et à rendre nerveux même le plus hardi et le plus capable. L'honorable député de Prescott et l'honorable député de Portage-la-Prairie ont montré leur capacité, cet après-midi, dans des circonstances pénibles et difficiles et ils ont droit aux vives félicitations de cette Assemblée tant pour la connaissance qu'ils ont montrée des affaires publiques que pour leur compréhension des problèmes à résoudre. Je crois que nous pouvons prédire qu'ils sauront toujours se montrer utiles au cours de leur vie publique en ce pays et qu'ils auront l'occasion de manifester leurs talents dans cette grande assemblée délibérante du Canada.

On me permettra peut-être une allusion personnelle. Lorsque je parle de l'hésitation et de la nervosité de celui qui doit proposer ou seconder l'adresse, je parle par expérience personnelle. Il y a un peu plus d'un quart de siècle que j'ai eu l'honneur de me lever pour la première fois et de proposer l'adresse en réponse au discours du trône, et je me souviens très bien avec quelle crainte j'ai accompli ma tâche en cette occasion. Si je mentionne cet incident aujourd'hui, c'est que je vois en face de moi dans le moment, dans la personne de mon honorable ami de Bonaventure (M. Marcell), celui qui, dans le temps, a secondé l'adresse, et je suis très heureux de pouvoir dire que depuis ce jour nous avons tous deux siégé sans interruption dans cette Chambre comme députés des comtés que nous représentions respectivement en 1901.

Il y a, dans le discours du trône de cette année, un passage qui mérite plus qu'un bref commentaire. L'approche du soixantième anniversaire de la Confédération est une époque importante dans notre histoire nationale. L'arrivée prochaine de cet événement suffit en elle-même à réveiller dans le cœur de nos citoyens un certain sentiment patriotique. Mais lorsqu'on annonce en même temps la venue probable de Son Altesse Royale le prince de Galles, héritier présomptif du trône, l'événement prend une importance encore plus grande pour le Canada. Rien ne pourrait rendre cet événement plus magnifique, plus patriotique et plus historique que la visite de Son Altesse Royale, à moins que ce ne soit la visite en personne de Leurs Gracieuses Majestés elles-mêmes. Nous sommes heureux aussi d'apprendre que le très honorable premier ministre de la Grande-Bretagne a été invité à cette occasion et qu'il fera son possible pour être parmi nous pour célébrer ce soixantième anniversaire. On a dit, avec raison, je crois, qu'aucun premier ministre de la Grande-Bretagne n'a jusqu'ici visité le Canada